



Évreux, le 29 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Interdiction de circulation des transports scolaires Mercredi 30 janvier 2019

En raison des conditions météorologiques, le Préfet de l'Eure, par arrêté du 29 janvier 2019, a interdit la circulation des transports scolaires mercredi 30 janvier 2019 sur l'ensemble du département.

Le préfet de l'Eure, appelle chacun à la plus grande prudence et recommande à tous, de respecter les consignes suivantes :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) les chauffages d'appoint à combustion en continu.

#### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr